



Liste des documents à fournir

pour constituer le dossier d’inscription

* Les feuilles d’impositions de chacun des parents ; pour les familles allocataires de l’Allier, le montant des ressources à prendre en compte pourra être consulté sur le service CAFPRO,
* Le livret de famille,
* Le carnet de santé de l’enfant, le certificat de vaccinations de l’enfant et de prescription de ce qu’il prend habituellement comme antipyrétique en cas de fièvre en fonction de son poids : une ordonnance établie par le médecin traitant et réactualisée régulièrement (mensuel pour les bébés et trimestriel par la suite).
* Un justificatif de domicile,
* Le numéro d’affiliation à la sécurité sociale sous lequel l’enfant est enregistré,
* Un document de la CAF ou MSA précisant le numéro d’allocataire,
* Un protocole de soins si nécessaire (enfant allergique, convulsions, spasmes du sanglot,…),
* L’autorisation d’hospitalisation en cas d’urgence,
* L’autorisation de photographier ou filmer l’enfant,
* L’autorisation de sorties (en cas de promenades à l’extérieur de l’enceinte du multi-accueil),
* Une attestation de responsabilité civile,
* La fiche administrative comportant les renseignements sur la famille avec notamment le nom et numéro de téléphone des personnes à prévenir en cas d’urgence, la liste des personnes autorisées à venir chercher l’enfant : nom et numéro de téléphone, la fiche médicale : nom et coordonnées du médecin traitant de l’enfant,
* En cas de divorce ou de séparation, une copie de l’extrait de jugement portant mention de la résidence de l’enfant ainsi que l’autorité parentale.